



Reconnaissance tardive - le père a t-il des obligations ?

Par **linema**, le **15/02/2010** à **11:31**

Bonjour,rrnrnJe vis seule (je suis célibataire et mère isolée)avec mon enfant de 5 ans qui n'a pas été reconnu à la naissance par son père, mais seulement 1 an moins 1 jour après sa naissance. rnCelui-ci le réclame et le prend tous les 15 jours depuis sa naissance, au même titre que ses 2 premiers enfants (ce Mr est déjà divorcé et paye une pension à ses enfants) mais celui-ci ne veut en aucun cas participer aux frais du dernier, ni de son éducation en général. je voudrais savoir si je peux intenter une action en justice et quels sont mes droits. Je subis un harcèlement moral et physique réguliers devant cette situation qui n'est plus supportable.D'avance je vous remercie de votre aide.